

## Meilleurs vœux

L'ensemble du conseil municipal et du personnel communal vous souhaitent une belle et heureuse année 2019.

## Chiffres

### Le recensement... Pourquoi ? Comment ?



Comme indiqué dans les précédents flash info, le recensement de la population de Chessy se déroulera du **17 janvier au 16 février 2019**.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes résidant dans chaque commune.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la commune : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent aussi le nombre de conseillers municipaux, l'implantation des commerces, le développement des services, des équipements publics et des moyens de transport...

Pendant cette période, un agent recenseur recruté par la mairie se présentera à votre domicile muni d'une carte officielle et vous remettra toutes les informations nécessaires afin de vous faire recenser.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser grâce aux identifiants de connexion qui vous seront remis.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, l'agent recenseur vous remettra les formulaires papier (feuille de logement et bulletins individuels) qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous ou qu'il pourra vous aider à remplir si besoin.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des données, votre nom et votre adresse ne sont pas conservés dans les bases de données. Ces informations servent uniquement à vérifier que vous n'êtes compté qu'une seule fois. Enfin, toutes les personnes ayant accès à vos informations, dont les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel. Le recensement est un acte obligatoire mais surtout civique, utile à tous, car c'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent pourront être pensés et réalisés.

**Nous comptons sur votre participation effective à cette campagne de recensement.**

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr), [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr) ou bien directement en mairie auprès du service affaires générales.

## Dernière étape de la réhabilitation des réseaux dans le bourg



Initialement prévus au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable ont pris de l'avance et ont démarré lundi 7 janvier. Depuis cette date et jusqu'à la mi-mars, le chemin des Sources est fermé à la circulation. Une déviation par le chemin du Clos Doyen et la rue Pierre Curie a été mise en place. La collecte des ordures ménagères et sélective reste, quant à elle, assurée pendant les travaux.

## Ma commune, ma santé



Les frais de santé et notamment le coût des mutuelles sont des postes de dépenses importants qui sont parfois difficiles à supporter.

Suite au questionnaire diffusé avec le flash info du mois de février, la commune et le CCAS de Chessy s'engagent dans un partenariat avec l'association Actiom qui a créé le dispositif « Ma commune, ma santé ».

Il vise à proposer une couverture de soins abordable grâce à la mutualisation au niveau national et à accompagner les bénéficiaires potentiels. Le dispositif s'adresse aux personnes sans emploi, retraités, travailleurs non-salariés, intérimaires, certains salariés en CDD ou en CDI temps partiel, agents territoriaux et fonctionnaires n'ayant pas de participation financière et ayants droits mineurs ou sous tutelle qui souhaitent améliorer leur couverture maladie complémentaire.

**Réunion publique d'information le samedi 2 février 2019 à 11 heures en mairie, salle du conseil : présentation de l'association, du dispositif « Ma commune, ma santé » et des différentes mutuelles.**

## Nouvelle procédure d'inscription sur les listes électorales



Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Cette démarche est désormais possible jusqu'au **31 mars 2019** et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Pour vous inscrire, il suffit de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité récente, d'un justificatif de domicile et du formulaire de demande d'inscription complété (cerfa n° 12669\*01). Vous pouvez aussi envoyer le formulaire et vos justificatifs par courrier en mairie à l'adresse 32, rue Charles de Gaulle – 77700 Chessy.

## Votre place gratuite



Depuis presque un an, le cinéma Studio 31 vous accueille sur la place d'Ariane pour un ciné-goûter en famille, un film en version originale sous-titrée, un ciné-senior à prix doux ou l'un des nombreux événements proposés par son équipe.

Parce que vous êtes de plus en plus nombreux à apprécier cet équipement culturel public mais que peu d'habitants ont pu en profiter, la commune prolonge son opération « place gratuite au Studio 31 » en 2019. Si vous habitez Chessy et n'en avez pas encore bénéficié, la commune vous offre une place de cinéma valable sur le film de votre choix jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour retirer vos places, rendez-vous en mairie muni de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'un livret de famille si vous avez des enfants.

## Ciné senior

Jeudi 31 janvier 2019, les habitants de Chessy de plus de 60 ans ont rendez-vous à 14 heures au Studio 31 pour un film au choix parmi :

« *Qu'est-ce qu'on a encore fait au bon dieu ?* » de Philippe de Chauveron

« *Les invisibles* » de Louis-Julien Petit  
N'oubliez pas votre pièce d'identité et votre justificatif de domicile pour bénéficier de votre place à 3 €.

